

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2225

20 octobre 2010

SOMMAIRE

ACE Holdings S.à r.l.	106786	Mangalor Holding S.A.	106773
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	106795	MOSSACK FONSECA & Co. (Luxem- bourg)	106775
Anglo Coal North China Exploration ...	106767	Napster Luxembourg S.à r.l.	106769
Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A.	106796	Nexar Capital Group S.C.A.	106780
Baie Placements S.à r.l.	106785	Nyon Lemman S.à r.l.	106773
Banque Degroof Luxembourg S.A.	106795	Nyon Lemman S.à r.l.	106773
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. .	106767	Observe HoldCo S.à r.l.	106758
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	106784	Pilkingtong Luxembourg No. 1 S.à r.l.	106797
Bominvest S.à r.l.	106785	PROCOMA (Services) S.à r.l.	106773
Catalyst Buyout 2, S.à r.l.	106796	Retail Development S.A.	106774
Catalyst Buyout 2, S.à r.l.	106796	Rogiervest Holding S.A.	106756
Catalyst Buyout I S.à r.l.	106796	Semaanlux S.A.	106800
Centrum Gdynia S.à r.l.	106754	Skype Communications	106786
Clear Planet Technologies S.A.	106779	Skype Global S.à r.l.	106774
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.	106779	Stockwell Holding S.A.	106777
Euromovers International S.A.	106769	Stockwell Holding S.A. - SPF	106777
European Properties S.à r.l.	106772	Sudpress S.à r.l.	106754
Gloria Verlag, S. à r.l.	106774	T2 S.à r.l.	106758
Green Electricity Master Invest	106757	Texhol S.A.	106755
IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.	106771	Valencia S.à r.l.	106774
Inmet Finance Company Sàrl	106770	Vesalius Biocapital Holdings S.A.	106770
Java Consultancy S. à r.l.	106758	Vesalius Biocapital I Investments S.A. SI- CAR	106779
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	106772	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR	106783
K Presse S.à r.l.	106772	Vesalius Biocapital Partners S.à r.l.	106783
Lux-Pension	106771	Zubaran Holding S.A.	106784

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.441.

—
EXTRAIT

En date du 15 février 2010, le nom de Centrum Development S.à r.l., associé de Centrum Gdynia S.à r.l. a été transformé en Centrum Development S.A.

Luxembourg, le 21 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058057/13.

(100071588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Sudpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 132, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.149.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée Sudpress S.à r.l.", avec siège social à L-3676 Kayl, 6 rue de Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 956 du 6 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152149, ici représentée par son gérant unique:

- Monsieur Claude KUGENER, gérant, demeurant à L-3676 Kayl, 6 rue de Schifflange,

2.- Monsieur Claude KUGENER, prèdit, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Marcelle FABER, sans état particulier, épouse de Monsieur Claude KUGENER, demeurant à L-3676 Kayl, 6 rue de Schifflange,

4.- Monsieur Jean François ORTO, ouvrier, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 298 Saint François.

5.- Madame Maria de Fatima SOUSA GONCALVES, employée privée, épouse de Monsieur Jean François ORTO, prèdit, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 298 Saint François.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "Sudpress S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

1.- Monsieur Claude KUGENER, prèdit,	20 parts
2.- Madame Marcelle FABER, prèdite,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Monsieur Claude KUGENER, prènommé, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse Madame Marcelle FABER, prèdite, les vingt (20) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Madame Maria de Fatima SOUSA GONCALVES, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Madame Marcelle FABER, prènommée, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Claude KUGENER, prèdit, les quatre-vingt (80) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prèdite société à Monsieur Jean François ORTO, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de dix mille euros (EUR 10.000.-), somme que la cédante déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "SudPress S.à r.l.", prènommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière aux cédants, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de les tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

Les cédants déclarent n'avoir signé aucun engagement personnel.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "SudPress S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame Maria de Fatima SOUSA GONCALVES, prédite,	20 parts
- Monsieur Jean-François ORTO, prédit,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Kayl à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Le reste sans changement.

L'adresse de la société est fixée à L-4221 Esch-sur-Alzette, 132 rue de Luxembourg.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EUROS).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. KUGENER, M. FABER, J. ORTO, M. SOUSA GONCALVES, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2010. EAC/2010/10466. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122284/72.

(100138649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Texhol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.995.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme SACER INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35884, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "TEXHOL S.A." ("la Société"), R.C.S. Luxembourg section B numéro 65995, ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 août 1998, publié au Mémorial C n° 804 du 4 novembre 1998, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros, en date du 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 802 du 28 mai 2002.

2) Que le capital social s'élève à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 58545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010112678/69.

(100127615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Rogiervest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 80.094.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE, 61 Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, en remplacement de V.O. CONSULTING LUX S.A.

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme
Signatures
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010122360/20.

(100137974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.337.

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Green Electricity Master Invest», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 143337), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3000 du 22 décembre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2010, non publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 11 mars 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quinze millions sept cent cinquante mille euros (EUR 15.750.000.-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 17.435.000.-) à trente-trois millions cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 33.185.000.-) par l'émission de quinze mille sept cent cinquante (15.750) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par «Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg», agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», ici représentée par Monsieur Guillaume SCROCCARO, prénommé.

Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quinze millions sept cent cinquante mille euros (EUR 15.750.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à trente-trois millions cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 33.185.000.-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement -Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;

(i) trente-trois mille cent cinquante (33.150) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe A");

- (ii) sept (7) Actions de classe B de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe B");
 (iii) vingt-huit (28) Actions de classe C de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe C"). Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SCROCCARO, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9716. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115838/60.

(100131386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 6, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 145.415.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 29 juin 2010 que Monsieur Dmitri GAVRILOV, demeurant au 36-1-383, Esenina Str., RUS-194358 Saint-Petersbourg (Russie), cède les 50 parts sociales qu'il détient de la société JAVA CONSULTANCY SARL à Monsieur Khagani BASHIROV, demeurant au 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem,

Suite à cette cession, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Khagani BASHIROV,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

JAVA CONSULTANCY SARL

Pour la gérance

M. Khagani Bashirov

Référence de publication: 2010122349/20.

(100138188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Observe HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. T2 S.à r.l.)**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.846.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "T2 S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 19 December 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 227 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134.846. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 3.00 p.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company to “Observe HoldCo S.à r.l.”.

2. To create, in addition to the ordinary shares, seven (7) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares and class G shares and to convert one hundred (100) existing ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To increase the share capital of the Company by an amount of thirty six million four hundred twenty-two thousand and three hundred seventy nine euro (EUR 36,422,379.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirty six million four hundred thirty-four thousand and eight hundred seventy nine euro (EUR 36,434,879.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of two thousand and nine hundred thirteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,913.79032) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of two thousand and nine hundred fourteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,914.79032) per share, by a contribution in cash by the existing shareholders.

4. To decrease the share capital of the Company by an amount of thirty six million four hundred twenty-two thousand and three hundred seventy nine euro (EUR 36,422,379.-) so as to reduce it from its current amount of thirty six million four hundred thirty-four thousand and eight hundred seventy nine euro (EUR 36,434,879.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of two thousand and nine hundred thirteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,913.79032) so as to reduce it from its current amount of two thousand and nine hundred fourteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,914.79032) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

5. To set the amount of the Company’s subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6. To amend articles 1, 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

7. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to “Observe HoldCo S.à r.l.”.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, seven (7) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares and class G shares and to convert one hundred (100) existing ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.) each into fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are all held as follows:

Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX (“Triton Fund II LP”): ten thousand four hundred and four (10,404) ordinary shares, ten (10) class A shares, ten (10) class B shares, ten (10) class C shares, ten (10) class D shares, ten (10) class E shares, ten (10) F shares and twelve (12) class G shares;

Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II No.2 LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX (“Triton Fund II No.2 LP”): six hundred seventy-seven (677) ordinary shares, one (1) class A shares, one (1) class B shares, one (1) class C shares, one (1) class D shares, one (1) class E shares, one (1) class F shares and one (1) class G shares;

Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund (Executives) LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX (“TWO Triton Fund (Executives) LP”): four hundred eighty-four (484) ordinary shares, one (1) class A shares, one (1) class B shares, one (1) class C shares, one (1) class D shares, one (1) class E shares, one (1) class F shares and one (1) class G shares;

TFF Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX (“TWO Triton Fund F&F LP”): five hundred seventy-one (571) ordinary shares, one (1) class A shares, one (1) class B shares, one (1) class C shares, one (1) class D shares, one (1) class E shares, one (1) class F shares and one (1) class G shares;

Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F No.2 LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX (“TWO Triton Fund F&F No.2 LP”): two hundred sixty-four (264) ordinary shares, one (1) class A shares, one (1) class B shares, one (1) class C shares, one (1) class D shares, one (1) class E shares, one (1) class F shares and one (1) class G shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty six million four hundred twenty-two thousand and three hundred seventy nine euro (EUR 36,422,379.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirty six million four hundred thirty-four thousand and eight hundred seventy nine euro (EUR 36,434,879.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of two thousand and nine hundred thirteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,913.79032) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of two thousand and nine hundred fourteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,914.79032) per share, by a contribution in cash by the existing shareholders.

The amount of thirty six million four hundred twenty-two thousand and three hundred seventy nine euro (EUR 36,422,379.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty six million four hundred twenty-two thousand and three hundred seventy nine euro (EUR 36,422,379.-) so as to reduce it from its current amount of thirty six million four hundred thirty-four thousand and eight hundred seventy nine euro (EUR 36,434,879.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of two thousand and nine hundred thirteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,913.79032) so as to reduce it from its current amount of two thousand and nine hundred fourteen point seven nine zero three two euro (EUR 2,914.79032) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company’s subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

“The Company will exist under the name of Observe HoldCo S.à r.l.”

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares (the “Ordinary shares”), fourteen (14) class A shares (the “Class A shares”), fourteen (14) class B shares (the “Class B shares”), fourteen (14) class C shares (the “Class C shares”), fourteen (14) class D shares (the “Class D shares”), fourteen (14) class E shares (the “Class E shares”), fourteen (14) class F shares (the “Class F shares”) and sixteen (16) class G shares (the “Class G shares”) altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 23 and 24 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits will apply accordingly.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5 %) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class B shares’, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5 %) of the nominal value of the Class C shares’, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class D shares’, and, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class E shares’, and, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class F shares’, and, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class G shares’ or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class G shares, based on their respective shareholding in the Class G shares.

Should no Class G shares be in issue or should all the Class G shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 23, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings

(once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

“ **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares and Class G shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits.”

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 3.20 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huit juillet,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société «T2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 Décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 29 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.846. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Observe HoldCo S.à r.l.».

2. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de sept (7) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F et parts sociales de catégorie G et conversion de cent (100) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune en quatorze (14) parts sociales

de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.422.379,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente-six millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.434.879,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux mille neuf cent treize virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.913,79032) afin de le porter de son montant actuel de un euro (EUR 1,-) par part sociale à deux mille neuf cent quatorze virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.914,79032) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-six millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.422.379,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.434.879,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux mille neuf cent treize virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.913,79032) afin de le porter de son montant actuel de deux mille neuf cent quatorze virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.914,79032) par part sociale à un compte de prime d'émission.

5. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6. Modification de l'article 1, 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

7. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les résolutions ci-dessus proposées.

8. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Observe HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, sept (7) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F et parts sociales de catégorie G et conversion de cent (100) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues comme suit:

Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de Triton Fund II LP, un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX («Triton Fund II LP»): dix mille quatre cent quatre (10.404) parts sociales ordinaires, dix (10) parts sociales de catégorie A, dix (10) parts sociales de catégorie B, dix (10) parts sociales de catégorie C, dix (10) parts sociales de catégorie D, dix (10) parts sociales de catégorie E, dix (10) parts sociales de catégorie F et douze (12) parts sociales de catégorie G;

Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de Triton Fund II No.2 LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX («Triton Fund II No.2 LP»): six cent soixante-dix-sept (677) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie

A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund (Executives) LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX («TWO Triton Fund (Executives) LP.»): quatre cent quatre-vingt-quatre (484) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

TFF Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX («TWO Triton Fund F&F LP.»): cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F No.2 LP., un Limited Partnership, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX («TWO Triton Fund F&F No.2 LP.»): deux cent soixante-quatre (264) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F et une (1) part sociale de catégorie G;

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.422.379,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente-six millions quatre cent trente quatre mille huit cent soixante-dix-neuf euros (EUR 36.434.879,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux mille neuf cent treize virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.913,79032) par part sociale afin de le porter de son montant actuel de un euro (EUR 1,-) à un montant de deux mille neuf cent quatorze virgule sept zéro trois deux euros (EUR 2.914,79032) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

Le montant de trente six millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.422.379,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente six millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante dix-neuf euros (EUR 36.422.379,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six millions quatre cent trente quatre mille huit cent soixante-dix-neuf euros (EUR 36.434.879,-) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux mille neuf cent treize virgule sept neuf zéro trois deux euros (EUR 2.913,79032) afin de le porter de son montant actuel de deux mille neuf cent quatorze virgule sept zéro trois deux euros (EUR 2.914,79032) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 1, 5, 6, 23 et l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

L'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination sociale «Observe HoldCo S.à r.l.»

L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital souscrit.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), quatorze (14) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), quatorze (14) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), quatorze (14) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), quatorze (14) parts sociales de catégorie D («parts

sociales de Catégorie D»), quatorze (14) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), quatorze (14) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F») et seize (16) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), ensemble les «actions». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 23 et 24 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

L'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts sociales.**

Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 23 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables.»

L'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.**

Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, et enfin,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale soit à (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G soit à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 23, ou (ii) soit à une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées). Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

L'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 24. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F et de parts sociales de catégorie G dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 23 concernant la répartition des profits.»

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MONNIER, M. JONAS, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9494. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010112689/463.

(100127454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.438.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2008 de sa société mère, Barry-Wehmiller Companies, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010121449/13.

(100138037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Anglo Coal North China Exploration, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.055.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duché of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg section B number 69788,

here represented by Mrs Tanya OWEN, Assistant Company Secretary, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The public limited company (société anonyme) ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION (hereafter the "Company"), and having its registered office in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 30.055 incorporated pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, dated February 14, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 187 of July 7, 1989.

- The corporate share capital of the company is set at five hundred thousand U.S. Dollars (USD 500,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares of a par value of ten U.S. Dollars (USD 10.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets of the company known and unknown, and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Upon these facts the notary stated that the company ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION was dissolved.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.788), ici représentée par Madame Tanya OWEN, Assistant Company Secretary, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.055 constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 187 du 7 juillet 1989.

- La société a un capital social de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-), entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tanya OWEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2010, Relation: GRE/2010/2640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010122047/92.

(100138612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.203.

Protokoll der Gesellschafter Konferenz von Napster Luxembourg S. à r. l.

I. Einleitende Bemerkung

Napster LLC mit eingetragenem Firmensitz in Wilmington, Delaware ist Alleingesellschafter von Napster Luxembourg S. à r. l. registriert in Luxembourg (nachstehend bezeichnet als "Firma"), B110203.

II. Gesellschafter-Versammlung

Als Secretary der Napster LLC mit dem Recht einzelvertretungsberechtigt zu sein, verzichte ich auf gesetzlich und vertragliche Bestimmungen betreffend der Stichtage, bezüglich der berufenden Ankündigung. Hiermit halte ich eine Gesellschafter-Versammlung der Firma ab und beschließe folgendes:

1. Die Geschäftsführer B Positionen wie besprochen nachstehend genannt (Susan S. Grafton, {7601, Penn Ave. South, Richfield MN., MN 55423-3645, Vereinigte Staaten von Amerika} Geschäftsführer B ab 3. September 2010 und Keith J. Nelsen, {7601, Penn Ave. South, Richfield MN., MN 55423-3645, Vereinigte Staaten von Amerika}, Geschäftsführer B ab 3. September 2010), sowie Rücktritt von Geschäftsführer B (Brian J. Dunn, Rücktritt als Geschäftsführer B ab 3. September 2010; James L. Muehlbauer, Rücktritt als Geschäftsführer B ab 3. September 2010) sind hiermit bestätigt.

Die Gesellschafterversammlung ist hiermit beendet.

Richfield, MN, Vereinigte Staaten von Amerika., den 3. September 2010.

Napster LLC
Joseph M. Joyce
Secretary

Resolution of the Shareholder's Meeting of Napster Luxembourg S. à r. l.

I. Preliminary Note

Napster LLC with its registered office in Wilmington, Delaware is the sole shareholder of Napster Luxembourg S. à r. l. registered in Luxembourg (hereinafter "Company").

II. Shareholder's Meeting

As Secretary of Napster LLC with the right to solely represent it, waiving all statutory and contractual provisions regarding form and deadlines concerning convening and announcement, I herewith hold a shareholder's meeting of the Company and resolve as follows:

1. The Manager B positions as discussed herein (Susan S. Grafton, Manager B as of September 3, 2010 and Keith J. Nelsen, Manager B as of September 3, 2010), as well as the Manager B resignations (Brian J. Dunn, resignation as Manager B as of September 3, 2010 and James L. Muehlbauer, resignation as Manager B as of September 3, 2010) are hereby approved.

The shareholder's meeting is hereby closed.

Richfield, MN, U.S.A., 3 September 2010.

Napster LLC
Joseph M. Joyce
Secretary

Référence de publication: 2010122899/42.

(100138695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.582.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2010

Am Freitag, den 18. Juni 2010, sind die Aktionäre der EUROMOVERS INTERNATIONAL S.A. in ihrem Hauptsitz zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Denis Ascbwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31.
- Herr Antonie GUL, wohnhaft in NL-1931 WE Egmond aan Zee, Churchillaan 2.
- Herr Keld GISSEMANN, wohnhaft in Tordenskjoldgade 26, st., DK-1055 Kopenhagen K.
- Frau Manuela HENK, wohnhaft in D-40599 Düsseldorf, Nürnberger Strasse 23.

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

von ihren Posten zu entbinden

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Roger AIKEN, geboren am 28. Januar 1958 in Kampala (UK), wohnhaft in 145 Francis Close, Ewell, KT19 0JT Surrey

- Herr Antonie GUL, wohnhaft in NL-1931 WE Egmond aan Zee, Churchillaan 2.

- Herr Thomas van HÖVELL, geboren am 16. Dezember 1956 à Rhede, wohnhaft in D-48147 Münster, Greifwaldsweg 9,

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31,

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Alle Ernennungen erfolgen mit sofortiger Wirkung

Zudem wird:

- Herr Manfred ROGGENDORF, geboren am 30.01.1964 in Köln, wohnhaft in Köln Mauenheim, Neue Kempener Str. 331

zum stellvertretenden Direktor ernannt.

Desweiteren wird

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31 ernannt.

zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt und

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

zum stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden.

Luxemburg, den 18. Juni 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010122129/37.

(100138495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010122164/11.

(100138580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.189.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par l'administrateur unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122304/13.

(100138600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 8 juillet 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2010, LAC/2010/30764 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2011:

- Monsieur Jean-Claude Finck, président
- Monsieur Michel Birel, vice-président
- Monsieur Ernest Cravatte, administrateur,
Monsieur Gilbert Ernst, administrateur
- Monsieur Jean Habay, administrateur
- Monsieur Pit Hentgen, administrateur
- Monsieur Guy Hoffmann, administrateur
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur
- Madame Françoise Thoma, administrateur
- Monsieur Charles Wagener, administrateur
- Monsieur Paul Waringo, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises

PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour la société

Me Joseph Elvinger

Référence de publication: 2010122195/31.

(100138633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, Parc d'Activités, Am Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Laut den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A. vom 30. August 2010 ist Folgendes beschlossen worden:

1. Herr Jörg Vandreier wurde als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung abberufen.
2. Herr Rudolf Keul wurde als Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung abberufen
3. Herr Heino Erdmann wurde als Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung abberufen.
4. Frau Dr. Regina Geerlings, geboren am 26. Oktober 1953, wohnhaft Heinrich Delp Str. 119, D-64297 Darmstadt, wird mit Wirkung zum 1. September 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Ihr Mandat wird mit der im Jahr 2013 stattfindenden jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft enden.
5. Herr Bernd Jerschensky, geboren am 01. Mai 1963, wohnhaft Pumpwerkstraße 17, D-69502 Hemsbach, wird mit Wirkung zum 1. September 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Sein Mandat wird mit der im Jahr 2013 stattfindenden jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft enden.
6. Das Verwaltungsratsmandat des Herrn Dr. Peter Klein, geboren am 3. September 1965, wohnhaft in Rammelfager Straße 9a, D-66798 Wallerfangen-Ihn, wird verlängert bis zu der im Jahr 2013 stattfindenden jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft und Herr Dr. Peter Klein wird mit sofortiger Wirkung zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt. Sein Mandat wird mit der im Jahr 2013 stattfindenden jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft enden.

Capellen, den 30. August 2010.

IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A.

Référence de publication: 2010122159/25.

(100138594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

K Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.873.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 5 juillet 2010

L'assemblée décide à l'unanimité:

Les associés représentant 100% des parts de la société K Presse, préqualifié accepte:

le transfert de siège social de l'adresse 17, avenue du Dr. Gaasch L-4818 Rodange à 40, Route de Longwy L-4830 Rodange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010122170/16.

(100138608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010122174/11.

(100138582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 9 septembre 2010, que:

- M. William Gilson, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Il résulte par ailleurs desdites résolutions, que:

- Mlle Audrey Nangle, Gérante, né le 22 novembre 1982, à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2010, pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 9 Septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010122859/18.

(100138536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Mangalor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.952.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2010

1. Monsieur Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANGALOR HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122203/16.

(100138596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Nyon Leman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122228/11.

(100138747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Nyon Leman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122229/11.

(100138749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

PROCOMA (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.244.

—
Rectificatif au bilan 31/12/2006 enregistré le 31/01/2008, réf LSO-CM 10698 déposé au R.C.S. le 13/02/2008, réf L080023689.06

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122255/12.

(100138611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Retail Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.825.

—
Extrait des décisions portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 mai 2008

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Stéphane BIVER et Alain NOULLET dans leurs fonctions d'administrateurs et la société DATA GRAPHIC S.A. dans ses fonctions de commissaire jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010122261/16.

(100138740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.449,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122271/11.

(100138569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Valencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.807.

—
EXTRAIT

En date du 8 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank VALENTA, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- Marjoleine VAN OORT, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 2 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122296/16.

(100138741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Gloria Verlag, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 231, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 57.462.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hilda RAU-SCHOLTUS

Gérante

Référence de publication: 2010122427/11.

(100138527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

MOSSACK FONSECA & Co. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 155.349.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jurgen MOSSACK, juriste, né le 20 mars 1948 à Fuerth (Allemagne), demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Maître Mimouna LARBI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Panama, en date du 24 août 2010.

2) Monsieur Ramón FONSECA, juriste, né le 14 juillet 1952 à Panama, Republic of Panama, demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Maître Mimouna LARBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Panama, en date du 24 août 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant *ès qualités*, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MOSSACK FONSECA & Co. (Luxembourg)".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de service pour compte de son ou de ses associés relative à la promotion de sociétés étrangères, sans intervenir dans la constitution, la domiciliation ou la gestion de telles sociétés étrangères.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR), représenté par CENT VINGT-SIX (126) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier au légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 7 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération du capital social

Les cent vingt-six (126) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Jurgen MOSSACK, prénommé: 63 parts sociales
- Monsieur Ramón FONSECA, prénommé: 63 parts sociales

Toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jurgen MOSSACK, juriste, demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, République de Panama,

2. Monsieur Ramón FONSECA, juriste, demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, République de Panama,

3. Monsieur Sandro HANGARTNER, juriste, demeurant à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II,

4. Madame Kate JORDAN, juriste, demeurant à L-1143 Luxembourg, 25, rue Astrid,

sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée d'un gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LARBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37831. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122215/123.

(100138668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

**Stockwell Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Stockwell Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.220.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «STOCKWELL HOLDING S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.220, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 25 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 421 du 8 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLEN, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en STOCKWELL HOLDING S.A.-SPF et modification de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 17 des statuts.

4.- Modification de l'article 5 des statuts par suppression des alinéas relatifs au capital autorisé.

5.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007. Ainsi l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4.

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «STOCKWELL HOLDING S.A.–SPF» et de modifier en conséquence l'article UN (1) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}.

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «STOCKWELL HOLDING S.A. - SPF».»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts comme suit:

Art. 17.

«La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts par suppression des alinéas relatifs au capital autorisé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, le premier alinéa de l'article six (6), le deuxième alinéa de l'article neuf (9) et l'article dix (10) des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa).

«La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 9. Deuxième alinéa est supprimé.

Art. 10.

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLEN, A. SIOEN, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10360. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010122282/104.

(100138624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.301.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les administrateurs en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122300/14.

(100138601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Danubian Properties Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010122403/13.

(100138705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Clear Planet Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.986.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 SEP. 2010.

Pour CLEAR PLANET TECHNOLOGIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010122395/15.

(100138725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Nexar Capital Group S.C.A.", a société en commandite par actions, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147334 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1597 of 18 August 2009. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 17 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1758 of 11 September 2009.

The meeting was opened at 5.15 p.m. with Mr. Rodolphe Mouton, maître en droit, residing at Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-one US dollars and sixty-two cents (USD 137,671.62) up to one hundred forty-one thousand nine hundred twenty-four US dollars and twelve cents (USD 141,924.12) by the issuance of four hundred twenty-five thousand two hundred fifty (425,250) shares, with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation;

3. Issuance of four hundred eighty-five thousand five hundred twentyone (485,521) beneficial units of category A of the Company, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, for a total amount of four hundred eighty-five thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 485,521.-);

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation; and

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-one US dollars sixty-two cents (USD 137,671.62) up to one hundred forty-one thousand nine hundred twenty-four US dollars twelve cents (USD 141,924.12) by the issuance of four hundred twenty-five thousand two hundred fifty (425,250) shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

Subscription and Payment

There appears Mr. Rodolphe Mouton, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of Mr. Paulo Baia, born on July 23, 1958, in Belo Horizonte, Brazil, residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767

Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA, to the issue of four hundred twenty-five thousand two hundred fifty (425,250) shares, for a total amount of four thousand two hundred fifty-two US dollars and fifty cents (USD 4,252.50), on the basis of a proxy given in New York (USA) on 12 August 2010 which will remain attached to the present deed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscriber so that the amount of four thousand two hundred fifty-two US dollars and fifty cents (USD 4,252.50) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the said resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of one hundred forty-one thousand nine hundred twenty-four US dollars twelve cents (USD 141,924.12) divided into fourteen million one hundred ninetytwo thousand four hundred eleven (14,192,411) shares and one (1) non-redeemable management share (hereinafter the "Management Share"), with a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each.”

Third resolution

The general meeting decides to approve the issuance of four hundred eighty-five thousand five hundred twenty-one (485,521) beneficial units of category A with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each for a total amount of four hundred eighty-five thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 485,521.-).

Subscription and Payment

There appears Mr. Rodolphe MOUTON, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of Mr. Paulo Baia prenamed, to the issue of four hundred eighty-five thousand five hundred twentyone (485,521) beneficial units of category A, for a total amount of four hundred eighty-five thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 485,521.-), on the basis of a proxy given in New York (USA) on 12 August 2010, which will remain attached to the present deed.

All the beneficial units of category A have been fully paid in cash by the subscriber, so that the amount of four hundred eighty-five thousand five hundred twenty-one US dollars (USD 485,521.-) is from now at the disposal of the Company as it has been certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the said resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows :

“ **Art. 7.** The Company has ten million three hundred ten thousand seven hundred eighty-nine (10,310,789) Beneficial Units of category A having a par value one US dollar (USD 1.-) each”

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Nexar Capital Group S.C.A.», une société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147334 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1597 of 18 août 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné daté du 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1758 of 11 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui nomme Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-sept mille six cent soixante-et-onze US dollars et soixante-deux cents (USD 137.671,62) à cent quarante-et-un mille neuf cent vingt-quatre US dollars et douze cents (USD 141.924,12) par l'émission de quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante (425.250) actions, ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Emission de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-une (485.521) parts bénéficiaires de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune, pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-un US dollars (USD 485.521);

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société; et

5. Divers.

II. – Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. – Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. – Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-sept mille six cent soixante-et-onze US dollars et soixante-deux cents (USD 137.671,62) à cent quarante-et-un mille neuf cent vingt-quatre US dollars et douze cents (USD 141.924,12) par l'émission de quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante (425.250) actions, ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

A comparu Monsieur Rodolphe Mouton, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Paulo Baia, né le 23 juillet 1958 à Belo Horizonte, Brésil, demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA, quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante (425.250) actions, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante-deux US dollars et cinquante cents (USD 4.252,50), en vertu d'une procuration donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 12 août 2010, qui restera attachée au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraires par le souscripteur de sorte que le montant de quatre mille deux cent cinquante-deux US dollars et cinquante cents (USD 4.252,50) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante :

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent quarante-et-un mille neuf cent vingt-quatre US dollars et douze cents (USD 141.924,12) représenté par quatorze millions cent quatre-vingt-douze mille quatre cent onze (14.192.411) actions et par une (1) action de commandité (ciaprès l'"Action de Commandité") non rachetable, ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-une (485.521) parts bénéficiaires de catégorie A avec une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-un US dollars (USD 485.521).

Souscription et Paiement

A comparu Monsieur Rodolphe Mouton, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Paulo Baia, prénommé, quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-une (485.521) parts bénéficiaires de catégorie A, pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-un US dollars (USD 485.521.-), en vertu d'une procuration donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 12 août 2010, qui restera attachée au présent acte.

Les parts bénéficiaires de catégorie A ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraires par le souscripteur de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-et-un US dollars (USD 485.521.-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa l'article 7 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société a dix millions trois cent dix mille sept cent quatrevingt-neuf (10.310.789) Parts Bénéficiaires de catégorie A, d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune»

Frais

Le montant des frais qui incombe à la Société est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, A. GOBERT, S. GUDMANSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10352. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010122223/176.

(100138585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.300.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les administrateurs en date du 19 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122301/14.

(100138602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.072.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122302/14.

(100138603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.09.2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010122385/12.

(100138685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.501.

L'an deux mille dix, Le seize août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "ZUBARAN HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60501, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C n° 651 du 21 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital social en Euros par acte sous seing privé, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 779 du 23 mai 2002.

Le capital social s'élève à neuf cent trente mille Euros (EUR 930.000,) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euros (EUR 248,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence;

Les procurations des actionnaires représentés ainsi que la liste de présence, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Qu'il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Jacques CLAEYS, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille Euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2010. Relation: EAC/2010/10052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010122314/62.

(100138766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.017.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010122381/14.

(100138693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Bominvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.196.581,54.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Septembre 2010.

Doris MARLIANI

Mandataire

Référence de publication: 2010122382/14.

(100138692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance du 13 août 2010 que la Société a transféré son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

Suite à ce changement de siège, les adresses professionnelles de Madame Laura Shesgreen, gérant de classe A de la Société, de Monsieur Peter Foulds, de Monsieur Charles Crawford Stoops, de Monsieur Neil Ward et de Monsieur Lauri Paal, tous gérants de la Société, se trouvent, avec effet au 30 août 2010, au 23-29 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Septembre 2010

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010122911/18.

(100138900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ACE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.362.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Robert Tomei, Investor, born in Elisabeth, United States of America, on October 29th, 1966, residing at Via Odescalchi 15, 6830 Chiasso, Switzerland,

here represented by Mrs. Ulrika Häll-Lundgren, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 31st August, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ACE Holdings S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits stated by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (with or without cause).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand-Duchy Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

10.4. Resolutions of the sole manager shall be recorded in writing.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place which, in principle, is in the Grand-Duchy Luxembourg and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written

consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Resolutions to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(viii) The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding threequarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices, communications, the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one (1) and the same document.

16.3. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mr. Robert Tomei, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnarp, Sweden, on March, 24th, 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
2. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendzehn, am sechsten September,
ist vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Sitz in Luxemburg,

ERSCHIENEN:

Herr Robert Tomei, Investor, geboren in Elisabeth, Vereinigte Staaten von Amerika, am 29. Oktober 1966, mit Adresse Via Odescalchi 15, 6830 Chiasso, Schweiz,

hier vertreten durch Frau Ulrika Häll-Lundgren, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aufgrund der Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift, welche am 31. August 2010 erteilt wurde; und

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft den Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft wie folgt aufzusetzen (die Satzung).

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Der Firma der Gesellschaft lautet „ACE Holdings S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Geschäftsführungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung

derselben nach außen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an inoder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendepapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus fünfhundert (500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2 Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässt.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles eines Gesellschafter an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern/des Geschäftsführers.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführungsrates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch den Geschäftsführungsrat an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

8.2. Verfahren

i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Geschäftsführungsrates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber im Großherzogtum Luxemburg, statt.

ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Geschäftsführungsrates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Geschäftsführungsrat verabschiedet wurde.

iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführungsratsversammlung vertreten zu lassen.

v) Der Geschäftsführungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratsversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind und das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift tragen (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurde.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

Art. 10. Einzelner Geschäftsführer.

10.1. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Geschäftsführungsrat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

10.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.

10.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

10.4. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Gesellschafterversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

(vii) Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter benötigen die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

(viii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, abgeändert werden. Zudem kann eine solche zwei Drittel Mehrheit, die Auflösung oder Liquidierung der Gesellschaft beschließen.

(ix) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1 Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Geschäftsführungsrat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Geschäftsführungsrat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinn und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnis und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter haben die Liquidatoren die Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft zu erfüllen, die Forderungen derselben einzuziehen und das Vermögen der Gesellschaft in Geld umzusetzen.

15.2. Das Vermögen der Gesellschaft wird unter die Gesellschafter nach Verhältnis ihrer Geschäftsanteile verteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.3. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Zahlung

Herr Robert Tomei, wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) betragen.

Beschlüsse der Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die alleinige Gesellschafterin, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- Frau Charlotte Lahaije-Hultman, Juristin, geboren in Barnarp, Schweden am 24. März 1975 mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 121, avenue de la Faïencerie in L-1511 Luxembourg.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, welche der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde, dessen wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: U. Häll-Lundgren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. LAC/2010/39267. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122054/489.

(100138840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2010 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken.

- De nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 23 juillet 2010 et pour une période illimitée, Monsieur Jeroen Smit, né le 24 avril 1967 à Wageningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010123280/21.

(100139074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

La liste des signatures au 2 septembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010122383/10.

(100138486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

Les comptes annuels au Juin 30, 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2010.

Jorge Perez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010122386/12.

(100138642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Catalyst Buyout 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.570.

Les comptes annuels au Juin 30, 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2010.

Jorge Perez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010122387/12.

(100138645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.211.

Il résulte des décisions prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 6 septembre 2010 a été acceptée; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat au 6 septembre 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signatures**Domiciliaire*

Référence de publication: 2010122836/20.

(100138505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Catalyst Buyout 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.570.

Les comptes annuels au Juin 30, 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2010.

Jorge Perez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010122388/12.

(100138656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 182.738.225,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.413.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 103.413, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1260 of 9 December 2004 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Notary Martine Decker residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 5 March 2008, published in the Mémorial C, number 957 of 17 April 2008 (the "Articles").

The meeting was presided by Mr. Charles de Kerchove, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Etienne Hein, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Estelle N'zougou, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing person and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 7,309,529 (seven million three hundred nine thousand five hundred twenty-nine) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Waiving of the right to notice;
2. Approval of the movement of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Jersey by way of continuation;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with the Companies (Jersey) Law, 1991 to be effective as from the date of registration of the Company in Jersey by the Jersey Registrar of Companies and upon fulfilment of the condition precedent to the movement of the Company to Jersey, i.e. the transfer of the registered office and the principal establishment of the Company from Luxembourg to Jersey;

4. Approval of the resignation of Mr. Cédric Bradfer as class A manager of the Company and the appointment of Mr. Mark Rumbold and Ms. Jane Stammers as new class A directors of the Company subject to the condition precedent to the movement of the Company to Jersey being fulfilled; and

5. Miscellaneous.

The meeting was provided with a copy of the Articles as well as with a draft of amended version of the Articles and a draft memorandum of association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It was resolved to move the Company from Luxembourg to Jersey by way of continuation, that the Company takes Jersey nationality and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Movement").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Movement and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Movement.

It was further reported that, following the Movement, the Company would take the form of a limited liability company under Jersey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Jersey laws in order to proceed with the Movement were then described to the sole shareholder and the latter resolved that the Movement be effective as from the date of registration of the Company in Jersey by the Jersey Registrar of Companies, subject to the condition precedent that the Company transfers its registered office and principal establishment from Luxembourg to Jersey (the "Condition Precedent").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Movement would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. It was further highlighted that as from the date of fulfillment of the Condition Precedent, the Company would no longer be governed by Luxembourg laws and would fully become a Jersey company, governed only by the laws of Jersey.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Movement, the registered office of the Company will be located at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution:

Further to the second resolution, it was resolved to amend the Articles and to adopt a memorandum of association in the form of the amended Articles and memorandum of association attached to these minutes in order to comply with The Companies (Jersey) Law, 1991 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Pilkington Luxembourg No.1 Limited". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent be fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. It was resolved that, following the Amendments, the Articles and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution:

It was noted that further to his resignation letter dated 19 August 2010, Mr. Cédric Bradfer, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, has presented his resignation from his position as Class A manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignation"). It was resolved to approve the Resignation with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Cédric Bradfer full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of his duties are identified on the basis of the financial statements corresponding to the current financial year.

It was resolved to appoint Mr. Mark Rumbold, with professional address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, trust company director and Ms. Jane Stammers, with professional address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, trust company director, as new class A directors of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Pilkington Luxembourg No.1 S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.413 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 septembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1260, en date du 9 décembre 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu de Me Martine Decker, notaire résidant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 957, du 17 avril 2008 (les «Statuts»).

L'assemblée a été présidée par Me. Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Etienne Hein, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Estelle N'zoungou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique était présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées «ne varietur» et signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.309.529 (sept millions trois cent neuf mille cinq cent vingt-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Jersey avec continuation de la personnalité juridique;

3. Modification des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de rendre les documents statutaires conformes à «The Companies (Jersey) Law, 1991» qui sera applicable dès réalisation de la condition suspensive relative au transfert de la Société à Jersey, c'est-à-dire dès le transfert du siège social et du principal établissement de la Société de Luxembourg à Jersey;

4. Approbation de la démission de M. Cédric Bradfer de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société et nomination de M. Mark Rumbold et de Mme Jane Stammers comme nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive du transfert de la Société à Jersey; et

5. Divers.

Une copie des Statuts ainsi qu'un projet de Statuts modifiés et du memorandum of association, ont été communiqués à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et accepte de délibérer puis de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Jersey par voie de continuation de la personnalité juridique, que la Société adopte la nationalité de Jersey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rapporté que la personnalité juridique de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de toutes ses dettes et de tout son passif suite au Transfert. Il est en outre rapporté que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit de Jersey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois tant luxembourgeoises que de Jersey, en vue d'opérer le Transfert, ont été exposées à l'associé unique et ce dernier a décidé que le Transfert sera effectif à partir de l'inscription de la Société à Jersey au registre des sociétés de Jersey, à la condition suspensive du transfert par la Société de son siège social et de son principal établissement de Luxembourg à Jersey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé que sous réserve que la Condition Suspensive soit réalisée, le Transfert ne sera effectif qu'au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Il a été en outre souligné que dès la réalisation de la Condition Suspensive, la Société cessera d'être soumise aux lois luxembourgeoises et deviendra pleinement une société de Jersey, soumise aux seules lois de Jersey.

De plus, il est décidé que suite à la réalisation du Transfert, le siège social de la Société sera situé à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution:

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les Statuts de la Société et d'adopter un memorandum of association sous la forme des Statuts modifiés et du memorandum of association ci-annexés, afin de se conformer à «The Companies (Jersey) Law, 1991» (les «Modifications»). Il est également noté que suite aux Modifi-

cations la dénomination de la Société sera «Pilkington Luxembourg No.1 Limited». Il a en outre été décidé que les Modifications ne seront effectives qu'à compter de et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives à compter de et à la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il a été décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le memorandum of association seront rédigés conformément à l'annexe ci-jointe.

Quatrième résolution:

Il est rapporté que conformément à sa lettre de démission datée du 19 août 2010, M. Cédric Bradfer, ayant son adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec prise d'effet à compter de et à la date de réalisation de la Condition Suspensive (la «Démission»). Il a été décidé d'approuver la Démission avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder pleine et entière décharge à M. Cédric Bradfer pour l'exercice de son mandat à compter de la date de sa nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est décidé de nommer M. Mark Rumbold, ayant son adresse professionnelle sise à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1, administrateur de sociétés et Mme Jane Stammers, ayant son adresse professionnelle sise à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1, administrateur de sociétés, en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: de Kerchove, Hein, N'zougou, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010122237/201.

(100138329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Semaanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 SEP. 2010.

Pour SEMAANLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010122495/15.

(100138722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.
